



Mairie de Horgues
Service Enfance et Jeunesse
49, route du Pic du Midi
65 310 HORGUES
Tél 05 62 45 19 26
Mail : contact@horgues.com

DOSSIER D'INSCRIPTION Restaurant scolaire 2026 / 2027

IMPORTANT

L'inscription est **obligatoire** pour les nouveaux arrivants afin de bénéficier de ce service.

Pièces à fournir au moment de l'inscription :

- ☐ La copie de l'attestation d'assurance extrascolaire
- ☐ La fiche complétée de renseignements
- ☐ La fiche complétée de renseignements médicaux
- ☐ La fiche d'inscription complétée « Restaurant scolaire / Facturation »
- ☐ Le mandat d'autorisation de prélèvement SEPA pour prélèvement automatique
- ☐ Un RIB (si prélèvement)

Le dossier doit être remis au plus tard le **03 juillet 2026** au secrétariat de mairie ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

Jours et horaires d'ouverture de la mairie : Les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h à 18h
Le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h

DECLARATION SUR L'HONNEUR ET AUTORISATION Restauration scolaire

Je soussigné (e),
responsable légal de l'enfant

- déclare exacts les renseignements portés sur la fiche de renseignements.
- autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- autorise la Mairie de Horgues à utiliser l'image de mon enfant pour ses supports de communication (plaquettes, affiches, sites internet de la commune de Horgues, blog, bulletin municipal d'information, presse locale).

Date

Signature du responsable légal de l'enfant :



Mairie de Horgues
Service Enfance et Jeunesse
49, route du Pic du Midi
65 310 HORGUES
Tél 05 62 45 19 26
Mail : contact@horgues.com

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2026 / 2027

ELEVE :

NOM : PRENOM : Sexe M ☐ F ☐

Né(e) le : / / Lieu de Naissance (Dept) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Ecole fréquentée : Classe **2026 / 2027** :

ASSURANCE DE L'ENFANT

Responsabilité civile : ☐ Oui ☐ Non

Individuelle Accident : ☐ Oui ☐ Non

Compagnie d'assurance :

Numéro de police d'assurance :

PARENTS	
Déclarant	Père / Mère
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :
Lien de parentalité :	Lien de parentalité :
Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐	Autorité parentale : Oui ☐ Non ☐
Téléphone portable :	Téléphone portable :
E-mail :	E-mail :
Profession :	Profession :
Téléphone travail :	Téléphone travail :

(1) Célibataire – Marié (e) – Veuf (ve) – Divorcé (e) – Séparé (e) – Concubin (e) – Pacsé (e)

(pour les parents séparés ou divorcés, fournir les papiers officiels concernant la garde de l'enfant)

PERSONNES A APPELER EN CAS D'UGENCE ET / OU SUSCEPTIBLES DE VENIR CHERCHER L'ENFANT :

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone domicile	Téléphone portable	A appeler en cas d'urgence	Autorisé à prendre l'enfant
					☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
					☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
					☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non

FRERES ET SŒURS susceptibles de fréquenter l'école primaire :

Nom	Prénom	Date de naissance	Oui*	Non*

*si concernée, case à cocher

FICHE D'INSCRIPTION 2026 / 2027

Inscription obligatoire au restaurant scolaire

L'inscription pour la réservation des repas de vos enfants au restaurant scolaire se fait uniquement en ligne via le portail famille.

Modalités de réservation des repas :

Pour mémoire, les modalités de réservation des repas sont décrites dans le règlement intérieur (cf article III).

Nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos enfants à la cantine pour la semaine de la rentrée, durant la semaine précédente (le vendredi avant 11 heures) via le portail famille.

Facturation

Facture à adresser à :

Souhaitez-vous recevoir les factures par mail ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, adresse mail à laquelle envoyer la facture :

OU

Souhaitez-vous être informé des factures, des règlements, des menus du restaurant scolaire, des courriers d'information, ... via le portail famille.

Adresse électronique :

Paiement en ligne : Oui ☐ Non ☐

Prélèvement automatique Oui ☐ Non ☐

Cas n°1 : Usager ayant souscrit au prélèvement automatique (année scolaire 2025/2026)

Souhaitez-vous reconduire le prélèvement automatique : Oui ☐ Non ☐

Si oui, avez-vous changé de coordonnées bancaires ? Oui* ☐ Non ☐

*si oui, remplir le mandat de prélèvement et joindre un RIB

Cas n°2 : Usager désirant souscrire au prélèvement automatique pour la 1ère fois

Afin d'opter pour ce mode de paiement (le 5 du mois), remplir le mandat d'autorisation de prélèvement SEPA et joindre un RIB.

Fait le :

Signature

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

↳ L'enfant suit-il un traitement médical ? Oui ☐ Non ☐

Aucun médicament ne pourra être pris en l'absence de PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

ALLERGIES : Asthme : Oui ☐ Non ☐ Médicamenteuses : Oui ☐ Non ☐
Alimentaires : Oui ☐ Non ☐ Autres

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) :

.....
.....
.....

L'enfant présentant une allergie alimentaire ou autre, ne sera accepté au restaurant scolaire qu'après présentation du PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

L'enfant suivant un régime médical spécifique ne pourra pas être accueilli à l'ALAÉ sans production d'un protocole d'accueil individualisé dûment établi entre la famille, la collectivité et le médecin.

↳ Indiquez ci-après : les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.

.....
.....

↳ Recommandations particulières des parents (allergies, lunettes, problèmes familiaux ...) :

.....
.....

↳ Qui prévenir en cas d'accident :

.....
.....

Mentions d'information RGPD :

Les données personnelles collectées ci-dessus ont pour finalité la gestion de la cantine scolaire, la prévention des risques auxquels est exposé l'enfant et la gestion d'éventuelles urgences.

Ces données font l'objet d'un traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la commune.

Les données personnelles collectées sont destinées au secrétariat de la commune et au personnel municipal durant le temps de restauration et conservées pendant 14 mois.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données et du droit d'en demander la rectification. Vous pouvez vous opposer à ce traitement pour un motif légitime. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer ces droits, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de la commune (contact@horgues.com) ou saisir son délégué à la protection des données (dpd65@cdg65.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « informatique et libertés » n'ont pas été respectés, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr